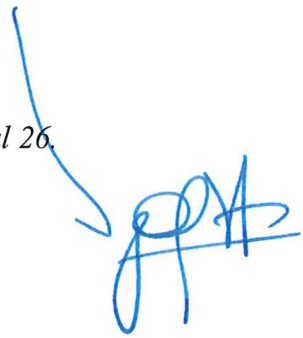


<u>Commandement Militaire Province de Liège</u>		<u>PUBLIQUE</u>	
	✓ Col JACQUES-HOUSSA Vincent Vincent.Jacques-Houssa@mil.be	<u>X</u>	 26-00111783
	✍ 1CplChef ZANCONATO Damien PROVLIEGE-BR3-DDM@mil.be		 22 juillet 2026  0064 <u>Annexe(s)</u> 1 + 1 Dossier
A Monsieur Hervé JAMAR Gouverneur de la Province de LIEGE Palais Provincial Place Notger, 2 4000 - LIEGE			
Notification d'exercice - DDM : 26/3547			
<u>Ref</u> 4 Bn Gn Nr 26-00097888 du 03 Jul 26.			

Synthèse : Demande de droit de manoeuvre.

1. Vous trouverez en Ann les renseignements relatifs à une manoeuvre qui se déroulera sur le territoire de la Province de LIEGE.
2. Les données principales concernant l'exercice militaire sont les suivantes :
 - a. Unité : 4 Bataillon de Génie
 - b. Commune(s) concernée(s) : voir Annexe Z
 - c. Période de manoeuvre : du 22 septembre 2026 au 23 septembre 2026.
 - d. Participation :
 - (1) Personnel militaire : 25
 - (2) Véhicules militaires : 0
 - (3) Remarque(s) particulière(s) du Comd Prov : Néant
3. Il vous est demandé de bien vouloir nous faire part de vos éventuelles remarques et/ou suggestions pour la demande en objet.
4. Liste des annexes
Annexe A: Note 4 Bn Gn Nr 26-00097888 du 03 Jul 26.


 Vincent JACQUES-HOUSSA
 Colonel
 Breveté d'état-Major
 Commandant Militaire de la Province de Liège

26/3547

4 Bataillon de Génie – CO Délégation		26-00097888 2026-07-03 Ligne d'archive : 64 Annexe(s) :01
	✓ Maj DEPREZ Jean-François Jean-Francois.Deprez@mil.be	X Maj Deprez Signed by: Jean-François Deprez (Authentication)
	SLt URY Benoit Benoit.Ury1@mil.be	
Comdt Mil Prov LIEGE		
Demande de droit de manœuvre – du 22 Sep au 23 Sep 26		
Manœuvre sur le territoire de la Province – DDM 25/3324		

Demande de droit de manœuvre pour un exercice tactique au sein de la zone permanente du 22 Sep au 23 Sep 26

1. Dans le cadre de Formation Professionnelle Spécialisée (FPS), le 4BnGn souhaite réaliser un exercice tactique au sein de la zone permanente.
2. La présente demande sollicite les journées du 22 Sep au 23 Sep 26.
3. Cette demande s'inscrit dans la continuité de la demande préalable ref. 25-00204478.
4. Liste des annexes :

Annexe A:	 DDM 22-23 Sep 26.docx
-----------	--

Le Commandant du 4 Bataillon de Génie
Par délégation

Major DEPREZ Jean-François
Officier BR3

Annexe A : DEMANDE DROIT DE MANOEUVRE (1)

Synthese : Exercice en terrain civil du 22 0800 SEP 26 au 23 2100 SEP 26

1. PROV PRINCIPALE : LIEGE
2. PARTICIPANTS :
 - a. Unité: 4BnGn - Instr
 - b. Nombre de participants: 25
 - c. Veh à roues: Nombre: Type: Ug - Arval – ASTRA
 - d. Veh chenillés: Nombre : 0 Type: /
 - e. Navires : 0 Type: /
 - f. Aéronef : 0 Type (Heli, UAS, Combat Avn,): /
 - g. Ref Movement Staff Table (MST)/Movement and Transportaton Request (MTR)
3. PARTICIPATION UNITÉ ÉTRANGÈRE OUI / NON (2)
 - a. Nationalité / Nombre de participants: /
 - b. Unité : /
 - c. Nombre de véhicules: /
4. ZONE D'ACTIVITÉ MILITAIRE: VOIR PAGE 02 DE CE DOC
5. DESCRIPTON DE L'ACTIVITÉ MILITAIRE:
 - a. Type d'activité: Exercice Lecture de carte
 - b. Description (schéma): Voir description ci-dessous
6. EST-CE QU'ON QUITTE LES SENTIERS ? OUI/NON
7. EN POSSESSION D'ARMES : OUI
8. EMPLOI DE MUN À BLANC : OUI + TIMESLOTS :
9. VOLS À BASSE ALTITUDE PENDANT EX : NON + TIMESLOTS : /
10. UTILISATION UAS PENDANT L'EX : NON+ TIMESLOTS : /
11. ITINÉRAIRES DE MISE EN PLACE VERS LA ZONE
12. PERSONNE À CONTACTER (POC) :
 - a. AVANT et APRES l'activité : Grade et Nom :SLT DOYEN
GSM : +32 496 22 64 70
 - b. PENDANT l'activité : Grade et Nom :SLT DOYEN
GSM : +32 496 22 64 70
13. RENSEIGNEMENTS DIVERS : DROPPING ENCADRÉ
14. RECONNAISSANCE PRÉALABLE EXÉCUTÉE : OUI / NON (2)
15. AUTORISATION ÉCRITE DES AUTORITÉS / PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS : OUI / NON (2)

16. DEMANDE DE N° TEL VERT/GSM :

oui / NON (2)

a. Officier de dégâts de manoeuvre :

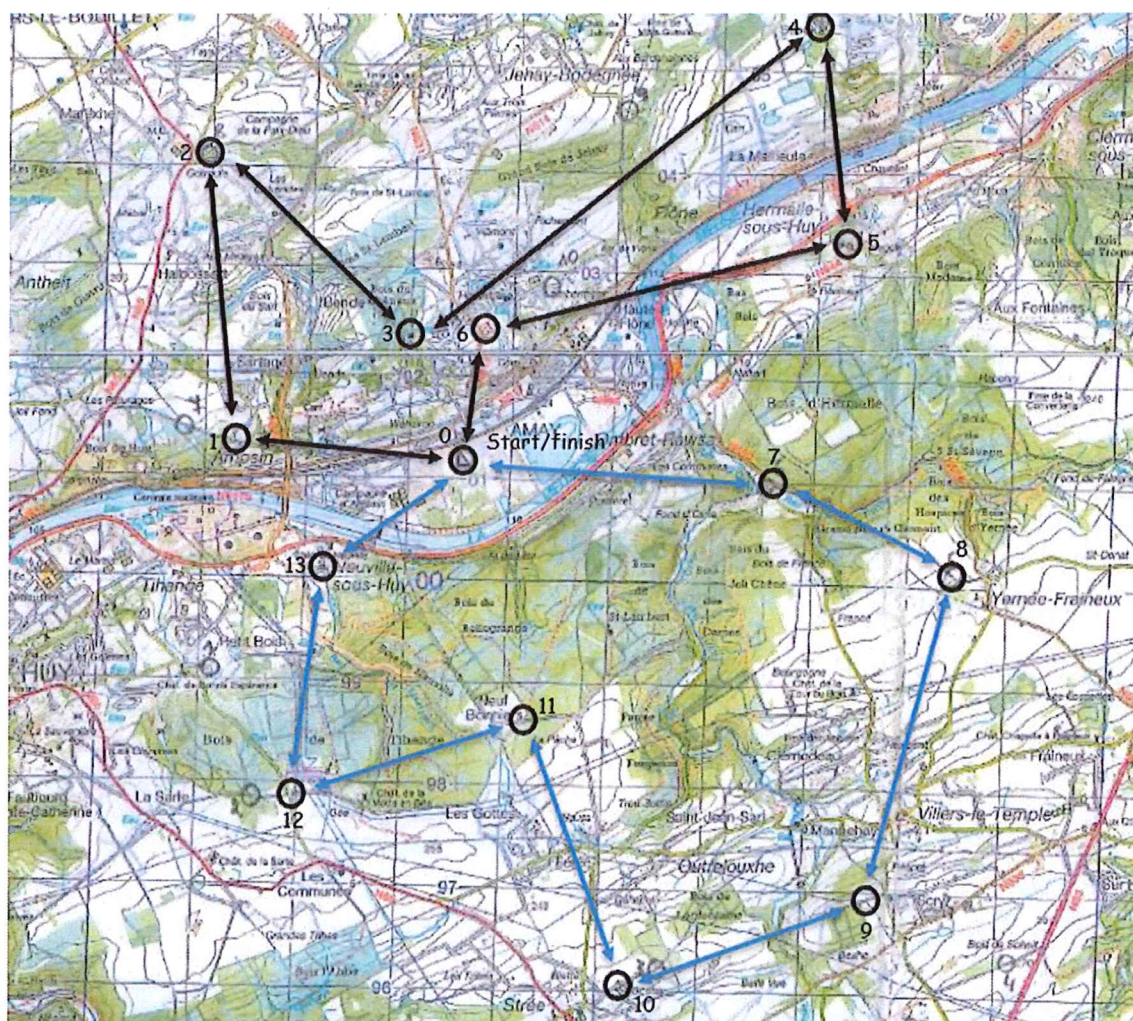
SLT DOYEN

GSM : +32 496 22 64 70

(1) Pour ZNG mentionner la zone – voir annexe N

Description de l'ACTIVITE MILITAIRE

17. CARTE(s) : 1/50.000, N° : 48 HUY (1)



Départ / Arrivée 22/09/26	Bloc F3, Q. Brasseur, Amay	6353 0128	↑ ↓
1	Croisement chemin blanc, noir et pyjama	6124 0134	
2	Cimetière de Villers-le-Bouillet	6097 0411	
3	Point d'eau	6298 0230	
4	Terrain de football Stockay	6421 0296	
5	Eglise Hermalle sous Huy	6729 0328	
6	Cimetière	6370 0235	

Distance +/- 28 Km

Départ / Arrivée 23/09/26	Bloc F3, Q. Brasseur, Amay	6353 0128	↑ ↓
7	Carrefour en Y	6656 0101	
8	Coin N du bois	6847 0012	
9	Croisement chemin blanc et noir	6760 9692	
10	Terrain de football Strée	6530 9607	
11	Rond-point	6420 9860	
12	Carrefour en croix	6191 9784	
13	Eglise Neuville sous-Huy	6218 0010	

Distance +/- 29 Km

18. ZONE D'ACTIVITÉ

Prov concernées (1)	Communes concernées (1) TOUTES LES COMMUNES CONCERNEES DOIVENT ETRE MENTIONNEES
LIEGE	AMAY, HUY, MARCHIN, VILLERS-LE-BOUILLET, SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, WANZE, NANDRIN, MODAVE, ENGIS, TINLOT

(1) OBLIGATOIRE à remplir par l'unité

Annexe A

Décision motivée du CMP principale

Ref:

UNITÉ REQUÉRANTE: 4BnGn

Date de l'activité: 22 au 23 SEP

Commandement Militaire de Province

1. Décision: ACCORDÉ / REFUSÉ (*)(**)
(*) Commandement Militaire de Province principal
(**) sous réserve des conditions ci-dessous

2. Autorités consultées:

INSTANTIE	AVIS	RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES
Gouvernement provincial	FAVORABLE / DÉFAVORABLE	
DFN	FAVORABLE / DÉFAVORABLE	
De Vlaamse Waterweg nv	FAVORABLE / DÉFAVORABLE	
Police locale	FAVORABLE / DÉFAVORABLE	

3. Actions à entreprendre – recommandations:

a. OPAM

- Règlements et interdictions:

-

- Points d'intérêt spécifiques

-

b. Sécurité et gestion des risques

-

1. Communes concernées par l'exercice :

***AMAY
ENGIS
HUY
MARCHIN
MODAVE
NANDRIN
SAINT-GEORGES
TINLOT
VILLERS-LE-BOUILLET
WANZE***

2. Autres Provinces concernées par l'exercice :

3. Infos supplémentaires ou précisions relatives à l'exercice :

Exercice de lecture de carte dans la zone annuelle permanente (DDM 25/3324), respect des propriétés privées et zones de chasse.

Cette demande a été envoyée aux bourgmestres, au Gouverneur , au DNF, à la Police Fédérale et aux Zones de Police locales concernées par l'exercice en objet.